



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fonds Meyer Louis-Dreyfus

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Fonds Meyer Louis-Dreyfus
16 avenue Robert Schuman - 75007 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fonds Meyer Louis-Dreyfus

16 avenue Robert Schuman - 75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration du fonds de dotation Fonds Meyer Louis-Dreyfus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Fonds Meyer Louis-Dreyfus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Fonds Meyer Louis-Dreyfus



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 juin 2024

KPMG S.A.

Valéry Foussé

Associé

ETATS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF

FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				205 000,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	144 000,00		144 000,00	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	97 164,56		97 164,56	101 799,36
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	241 164,56		241 164,56	306 799,36
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	241 164,56		241 164,56	306 799,36

BILAN PASSIF

FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	-6 800,00	-6 800,00
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 564,30	
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>-16 364,30</i>	<i>-6 800,00</i>
Fonds propres consommables		14 960,89
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-16 364,30	8 160,89
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 487,38	298 638,47
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	144 041,48	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	257 528,86	298 638,47
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	241 164,56	306 799,36

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	2 771 920,89	2 026 921,30
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	66,40	60,04
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 771 987,29	2 026 981,34
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	224 591,59	70 381,34
Aides financières	2 556 960,00	1 956 600,00
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 781 551,59	2 026 981,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-9 564,30	
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-9 564,30	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 771 987,29	2 026 981,34
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 781 551,59	2 026 981,34
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-9 564,30	

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			NA
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE			NA

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Le Fonds Meyer Louis Dreyfus a pour objet d'organiser en France et ou de soutenir en France et à l'étranger, toute action d'intérêt général à caractère humanitaire, éducatif, culturel, scientifique et environnemental.

Le Fonds se propose de mener les actions suivantes :

- Définir, soutenir et maîtriser des programmes d'actions à caractère humanitaires en étroite coopération avec des organismes publics, des organisations internationales et des organismes privés à but non lucratif ;
 - Engager des actions dans le domaine social et éducatif ;
 - Soutenir par tous moyens l'art, la culture, le patrimoine artistique, les connaissances scientifiques et favoriser leur diffusion en France, dans l'espace européen ou en dehors de l'espace européen ;
 - Conduire et soutenir des actions en vue de la protection de l'environnement naturel contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, à la lutte contre la déforestation et la désertification, à la conservation et à la préservation de la biodiversité animale et végétale et à la sensibilisation à l'éducation du public dans sa connaissance et le respect de la biodiversité des écosystèmes et des espèces qui l'entourent ;
 - Soutenir le développement et le fonctionnement de la recherche fondamentale appliquée ou académique pour l'amélioration des connaissances scientifiques et médicales et de la recherche clinique ;
 - Organiser des appels à projets, sélectionner et soutenir tout organisme public au privé à but non lucratif visé par la Loi agissant et dans le respect de l'objet du Fonds ;
 - Recevoir et gérer les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
 - Engager une démarche philanthropique par tous moyens, auprès de tous partenaires, particuliers et entreprises pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans l'objet ci-dessus ;
- Le cas échéant, et à titre accessoire, vendre tous services ou biens en rapport avec son objet et pour financer son projet d'intérêt général ;
- Accomplir tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes aux accessoires à L'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter, directement ou indirectement la réalisation.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 241 164,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -9 564,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/04/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

De façon plus globale, les aides accordées par le fonds de dotation ont représenté un montant total de 2.556.960 € en 2023, en progression de 31% par rapport au précédent exercice.

L'exercice se soldant par un déficit, qui entraîne un montant de fonds propres négatif de 16.364 € au 31.12.23, il est précisé que le Fonds Meyer Louis Dreyfus a reçu l'engagement des fondateurs ou des entités qui leur sont liées de procéder à des dotations consommables complémentaires sur 2024 permettant de ramener les fonds propres à un montant positif.

A compter de l'exercice 2023, les aides financières accordées non versées sont comptabilisées en « autres dettes » et non plus en « dettes fournisseurs » et les créances sur les fondateurs ou les entités qui leur sont liées sont comptabilisées en « autres créances » et non plus en « créances clients »

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Le Conseil d'Administration a décidé, au cours de ses différentes réunions tenues en 2023, de soutenir différentes entités dans le cadre de leurs actions. Les montants alloués ont représenté un total de 2.281.627 euros au titre de 2023 (auxquels il convient d'ajouter 1.094.333 euros d'engagements pour les exercices ultérieurs, soumis à certaines conditions) :

- CA du 30 janvier 2023 : 53.000 euros
- CA du 21 février 2023 : 60.000 euros
- CA du 5 avril 2023 : 871.000 euros (+202.000 euros d'engagements)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- CA du 26 avril 2023 : 40.000 euros
- CA du 14 juin 2023 : 481.100 euros (+80.000 euros d'engagements)
- CA du 6 juillet 2023 : 2.760 euros
- CA du 13 septembre 2023 : 315.100 euros (+280.000 euros d'engagements)
- CA du 5 octobre 2023 : 10.000 euros
- CA du 27 octobre 2023 : 170.000 euros
- CA du 15 novembre 2023 : 20.000 euros
- CA du 28 novembre 2023 : 258.667 € (+532.333 euros d'engagements)

Les dons encaissés sur l'exercice par notre fonds de dotation, inscrits en dotation consommable, ont représenté un montant total de 2.817.960 euros :

- MJLD : 1.734.100 euros
- Florac Investissements : 400.000 euros
- Florac : 643.860 euros
- Caille : 40.000 euros

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour satisfaire à la réglementation applicable, nous vous indiquons que notre Fonds de dotation n'a perçu au cours de l'exercice 2023 aucun avantage ou ressource en provenance de l'étranger.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DISPONIBILITÉS

Elle représente la trésorerie disponible du fonds à la fin de l'exercice

FONDS PROPRES

Les fonds propres du fonds de dotation sont composés d'une dotation consommable inscrite en compte de résultat. Le compte de dotation consommable est mouvementé à chaque fois que le fonds de dotation perçoit des dons des fondateurs et, le cas échéant, d'organismes tiers (Entreprises, fondations, associations). La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits d'exercice

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 est de 5 301,60 €.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	144 000	144 000		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		144 000	144 000	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	-6 800,00				-6 800,00
Excédent ou déficit de l'exercice			-9 564,30		-9 564,30
Fonds propres consommables	14 960,89		2 971 524,30	2 986 485,19	
TOTAUX	8 160,89		2 961 960,00	2 986 485,19	-16 364,30

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	113 487	113 487		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	144 041	144 041		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	257 529	257 529		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

Les autres dettes correspondent à des montants que le Fonds s'est contractuellement engagé à verser à des entités bénéficiaires (dans le cadre de conventions signées....).

Par ailleurs, il est précisé que le montant des engagements hors bilan du Fonds, correspondant à décisions de versements de fonds votées par notre Conseil d'Administration au profit des entités bénéficiaires sélectionnées, s'élève à environ 2,6 M€ au 31.12.23.

Ce montant correspond à des engagements pluriannuels, soumis notamment à des conditions suspensives (de rédaction de convention, d'obtention de documentation intermédiaire...).

Ces engagements de versements sont adossés à des engagements reçus de la part des Fondateurs et des entités qui leurs sont liées, à due concurrence.

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 487
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

113 487

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

003342 - FONDS MEYER LOUIS-DREYFUS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES